



Plus-values sur vente de maison en hrritage.

Par **matrrrr**, le **02/06/2010** à **07:00**

Bonjour,

Tout d'abord mon père est décédé il y a plusieurs années, ma mère, mon petit frère et moi avons hérité de lui.

La maison a été estimée pour faire un partage approximatif (mais qui était deux fois moins que sa valeur réelle).

Ma question est: une fois la maison vendue qui bénéficie des Plus-values? Ou avons-nous le droit mon petit frère et moi de toucher notre part sur cette plus-value? Doit-on attendre la succession de notre mère (après décès) pour avoir cette partie de succession originaire de mon père?